

États financiers consolidés trimestriels de

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE
PENSIONS DU CANADA**

Au 31 décembre 2007

(Non vérifiés)

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Bilan consolidé

Au 31 décembre 2007

(Non vérifié)

<i>(en millions de dollars)</i>	<u>Au 31 décembre 2007</u>	<u>Au 31 mars 2007</u>	<u>Au 31 décembre 2006</u>
ACTIF			
Placements (Note 2)	121 068 \$	117 465 \$	109 690 \$
Montants exigibles au titre des opérations en cours	586	2 477	234
Locaux et matériel	17	12	11
Autres actifs	7	5	7
TOTAL DE L'ACTIF	121 678	119 959	109 942
PASSIF			
Passifs liés aux placements (Note 2)	1 420	1 382	1 447
Montants payables au titre des opérations en cours	746	2 576	218
Créditeurs et charges à payer	75	66	31
TOTAL DU PASSIF	2 241	4 024	1 696
ACTIF NET	119 437 \$	115 935 \$	108 246 \$
L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIV			
Capital-actions (Note 4)	– \$	– \$	– \$
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation	33 299	32 766	30 135
Transferts accumulés nets du Régime de pensions du Canada (Note 5)	86 138	83 169	78 111
ACTIF NET	119 437 \$	115 935 \$	108 246 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État consolidé des résultats et du bénéfice (perte) net accumulé provenant de l'exploitation

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2007
(Non vérifié)

<i>(en millions de dollars)</i>	Période de trois mois terminée le 31 décembre		Période de neuf mois terminée le 31 décembre	
	2007	2006	2007	2006
REVENU (PERTE) DE PLACEMENT NET (Note 6)	(115)	8 894	634	10 106
FRAIS D'EXPLOITATION				
Salaires et avantages sociaux	17	17	60	35
Frais généraux	11	8	31	22
Honoraires de services professionnels et services-conseils	3	3	10	6
	31	28	101	63
BÉNÉFICE (PERTE) NET PROVENANT DE L'EXPLOITATION	(146)	8 866	533	10 043
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	33 445	21 269	32 766	20 092
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	33 299	30 135	33 299	30 135

État consolidé de l'évolution de l'actif net

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2007
(Non vérifié)

<i>(en millions de dollars)</i>	Période de trois mois terminée le 31 décembre		Période de neuf mois terminée le 31 décembre	
	2007	2006	2007	2006
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	121 255	98 571	115 935	88 532
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET				
Transferts du Régime de pensions du Canada (Note 5)				
Transferts du Régime de pensions du Canada	3 906	6 124	18 901	23 701
Transferts au Régime de pensions du Canada	(5 578)	(5 315)	(15 932)	(14 030)
Bénéfice (perte) net provenant de l'exploitation	(146)	8 866	533	10 043
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE	(1 818)	9 675	3 502	19 714
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	119 437	108 246	119 437	108 246

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État consolidé du portefeuille

Au 31 décembre 2007

(Non vérifié)

Les placements de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada sont regroupés par catégories d'actif selon le but visé par les stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Les placements se présentent comme suit, avant l'affectation de l'exposition au marché des contrats dérivés, des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

<i>(en millions de dollars)</i>	Juste valeur		
	Au 31 décembre 2007	Au 31 mars 2007	Au 31 décembre 2006
ACTIONS (Note 2)			
Canada			
Actions de sociétés ouvertes	14 538 \$	14 800 \$	14 308 \$
Actions de sociétés fermées	681	667	595
	15 219	15 467	14,903
Titres étrangers			
Actions de sociétés ouvertes	32 396	36 656	37 391
Actions de sociétés fermées	10 683	7 436	6 474
Fonds en gestion commune	1 258	–	–
	44 337	44 092	43 865
TOTAL DES ACTIONS	59 556	59 559	58 768
PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE			
Obligations (Note 2c)	26 290	27 867	22 154
Titres du marché monétaire	18 663	15 561	15 788
Fonds en gestion commune	1 529	260	–
TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE	46 482	43 688	37 942
PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION (Note 2d)			
Placements immobiliers publics	487	1 409	1 370
Placements immobiliers privés	6 932	5 441	4 739
Obligations indexées sur l'inflation	3 926	3 802	3 598
Infrastructures	2 524	2 181	2 068
TOTAL DES PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION	13 869	12 833	11 775
SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS			
Intérêts courus	455	699	417
Sommes à recevoir sur les dérivés (Note 2a)	622	519	689
Dividendes à recevoir	84	167	99
TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS	1 161	1 385	1 205
TOTAL DES PLACEMENTS	121 068 \$	117 465 \$	109 690 \$
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS			
Dette sur les biens immobiliers privés (Note 2d)	(968)	(1 174)	(1 090)
Passifs liés aux dérivés (Note 2a)	(452)	(208)	(357)
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	(1 420)	(1 382)	(1 447)
Montants exigibles au titre des opérations en cours	586	2 477	234
Montants payables au titre des opérations en cours	(746)	(2 576)	(218)
PLACEMENTS NETS	119 488 \$	115 984 \$	108 259 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État consolidé de la répartition de l'actif

Au 31 décembre 2007

(Non vérifié)

Le présent état consolidé de la répartition de l'actif présente l'exposition totale au marché par catégories d'actif selon le but visé par les stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Les placements se présentent comme suit, après l'affectation de l'exposition au marché des contrats dérivés, des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2007		Au 31 mars 2007		Au 31 décembre 2006	
	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)
ACTIONS¹						
Canada	28 970	\$ 24,3 %	29 174	\$ 25,2 %	28 460	\$ 26,3 %
Titres étrangers	46 840	39,2	46 130	39,8	45 631	42,1
	75 810	63,5	75 304	65,0	74 091	68,4
PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE						
Obligations ^{1,2}	29 767	24,9	28 519	24,6	22 535	20,8
Titres du marché monétaire ³	(660)	(0,6)	145	0,1	692	0,7
Fonds en gestion commune ¹	1 531	1,3	260	0,2	–	–
	30 638	25,6	28 924	24,9	23 227	21,5
PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION						
Immobilier ^{1,4}	6 508	5,4	5 696	4,9	4 994	4,6
Obligations indexées sur l'inflation ^{1,2}	3 949	3,3	3 852	3,3	3 909	3,6
Infrastructures ¹	2 583	2,2	2 208	1,9	2 038	1,9
	13 040	10,9	11 756	10,1	10 941	10,1
PLACEMENTS NETS	119 488	\$ 100 %	115 984	\$ 100 %	108 259	\$ 100 %

¹ Comprend les sommes à recevoir sur les dérivés, les passifs liés aux dérivés et les titres du marché monétaire s'y rapportant.

² Comprend les intérêts courus à recevoir.

³ Comprend les montants exigibles et payables au titre des opérations en cours, les dividendes à recevoir et les intérêts courus à recevoir.

⁴ Net de la dette hypothécaire sur les biens immobiliers privés, comme l'explique plus en détail la Note 2d.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2007

(Non vérifiées)

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il s'agit d'une société d'État fédérale, dont toutes les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada. L'Office a pour mission d'aider le Régime de pensions du Canada (le « RPC ») à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires aux termes de la loi intitulée *Régime de pensions du Canada*. Il est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*, ainsi que son intérêt dans les obligations qui lui sont transférées (voir la Note 5) dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires. L'actif de l'Office doit être placé conformément à la Loi, aux règlements et aux politiques de placement en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur son aptitude à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

Les états financiers consolidés fournissent de l'information sur l'actif net géré par l'Office, à l'exclusion du passif du RPC au titre des retraites. L'exercice de l'Office se termine le 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR ») ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application. Ces états financiers ont été établis d'après les conventions comptables et méthodes de calcul utilisées pour les états financiers consolidés annuels au 31 mars 2007, à l'exception des modifications de conventions comptables décrites dans la Note 1b. L'information fournie dans les états financiers intermédiaires n'est pas conforme à tous les égards aux exigences des PCGR applicables aux états financiers annuels, ces états financiers intermédiaires doivent donc être lus en tenant compte des états financiers consolidés annuels établis au 31 mars 2007. Ces états financiers intermédiaires tiennent compte de tous les rajustements qui, de l'avis de la direction, sont nécessaires pour une juste présentation des résultats de la période intermédiaire visée.

Ils reflètent la situation financière consolidée et les résultats consolidés des activités de l'Office et de ses filiales en propriété exclusive ainsi que la quote-part de la juste valeur de l'actif, du passif et de l'exploitation des placements immobiliers privés dans des coentreprises. Dans le cadre de la préparation de ces états financiers consolidés, les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés.

Certains chiffres ont été reclassés pour que leur présentation se conforme à celle des états financiers de la période considérée.

(b) Modifications de conventions comptables

Instruments financiers

En avril 2005, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié le chapitre 3855, Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation s'appliquant aux exercices financiers commençant le 1^{er} octobre 2006 ou après cette date. Comme l'Office est considéré comme une société de placement et déclare ses placements à leur juste valeur, conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité n^o 18 (NOC-18) – Sociétés de placement, seules les considérations relatives à la comptabilisation et à l'évaluation à la juste valeur du chapitre 3855 s'appliquent.

Le 1^{er} avril 2007, l'Office a adopté le chapitre 3855 de façon prospective. Selon ces normes, l'évaluation à la juste valeur des placements négociés sur un marché actif doit être fondée sur les cours du marché. Le cours du marché approprié pour un actif détenu est généralement le cours acheteur et, pour un passif détenu, le cours vendeur. Le chapitre 3855 prévoit également que les coûts de transaction doivent être passés en charges à mesure qu'ils sont

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2007

(Non vérifiées)

engagés et que les produits d'intérêts liés à des obligations doivent être comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le 1^{er} avril 2007, les placements de l'Office ont été réévalués en fonction des nouvelles normes d'évaluation. La variation de la juste valeur découlant de la réévaluation n'a pas entraîné un changement important de la situation financière consolidée de l'Office. Par conséquent, le solde d'ouverture du bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation au 1^{er} avril 2007 n'a pas été rajusté.

Frais de gestion

Depuis le 1^{er} avril 2007, l'Office a modifié sa convention comptable touchant le traitement des frais de gestion versés à des sociétés en commandite pour ses placements en actions de sociétés fermées et en infrastructures. Pour les périodes précédentes, ces frais de gestion étaient capitalisés et comptabilisés dans le coût du placement. Les frais de gestion sont maintenant passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ce changement a été fait en conformité avec les normes d'évaluation prévues dans le chapitre 3855, Instruments financiers de l'ICCA mentionné ci-dessus. La modification de la convention comptable n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés des périodes courantes et précédentes de l'Office.

(c) *Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements*

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de l'opération et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est une estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties agissant de leur plein gré, dans le cadre d'une opération de pleine concurrence.

La juste valeur est établie comme suit :

- (i) La juste valeur des actions de sociétés cotées en bourse est fondée sur les cours acheteurs du marché. Lorsque le cours acheteur n'est pas disponible ou n'est pas fiable, par exemple, si les titres ne sont pas suffisamment liquides pour que leur cours puisse servir de base à la juste valeur, celle-ci est déterminée à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement.
- (ii) La juste valeur des placements dans des fonds en gestion commune est fondée sur la valeur nette de l'actif, communiquée par les gestionnaires externes de ces fonds, qui utilisent des méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement.
- (iii) Les placements en actions de sociétés fermées et en projets d'infrastructures sont détenus directement ou au moyen de participations dans des sociétés en commandite. La juste valeur des placements détenus directement est établie à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement. Ces méthodes se fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations de tiers, ou d'autres événements qui indiquent une variation de la valeur des placements. Dans le cas des placements détenus par l'entremise de sociétés en commandite, la juste valeur est généralement établie d'après leur valeur comptable et les autres renseignements pertinents communiqués par le commandité, qui utilise des méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement.
- (iv) La juste valeur des obligations négociables est fondée sur les cours acheteurs du marché. Lorsque les cours acheteurs ne sont pas disponibles, la juste valeur est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement d'instruments ayant des caractéristiques semblables.
- (v) La juste valeur des obligations gouvernementales fédérales et provinciales non négociables du Canada est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement d'instruments ayant des caractéristiques semblables et ajustés pour tenir compte du caractère non négociable des obligations et des clauses de renouvellement de celles-ci.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2007

(Non vérifiées)

- (vi) Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs accumulés, se rapproche de la juste valeur.
- (vii) La juste valeur des placements immobiliers publics est fondée sur les cours acheteurs du marché.
- (viii) La juste valeur des placements immobiliers privés est établie à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations d'achat et de vente comparables. La valeur de la dette afférente aux placements immobiliers privés est établie à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels du marché d'instruments ayant des caractéristiques semblables.
- (ix) La juste valeur des obligations indexées sur l'inflation est fondée sur les cours acheteurs du marché.
- (x) La juste valeur des dérivés négociés en bourse, notamment des contrats à terme, est fondée sur les cours du marché. La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, notamment les swaps et les contrats à terme de gré à gré, est établie d'après les cours des actifs sous-jacents ou d'autres méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement. Le cours utilisé pour un actif détenu est généralement le cours acheteur et, pour un passif détenu, le cours vendeur. Si le cours acheteur ou le cours vendeur ne sont pas disponibles, la juste valeur est évaluée d'après le cours de clôture ou le cours moyen, le cas échéant.

(d) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition ou à la sortie d'un placement. Ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont comptabilisés dans le revenu de placement net.

2. PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS

(a) Contrats dérivés

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents. La juste valeur de ces contrats est déclarée au titre des sommes à recevoir sur les dérivés et des passifs liés aux dérivés de l'état consolidé du portefeuille. Dans l'état consolidé de la répartition de l'actif, l'exposition aux dérivés est présentée en fonction des catégories d'actif auxquelles les contrats appartiennent. L'exposition aux dérivés comprend la juste valeur et les montants nominaux des contrats dérivés.

L'Office utilise différents types de produits dérivés, qui sont décrits ci-dessous :

Swaps sur actions et sur obligations

Les swaps sont des accords contractuels, négociés sur le marché hors cote, conclus entre deux contreparties et portant sur l'échange de flux financiers, selon des modalités prédéterminées et en fonction de montants nominaux. Les swaps sont utilisés aux fins d'amélioration du rendement réel ou d'ajustement de l'exposition à certaines actions et obligations, sans qu'il soit nécessaire d'acheter ou de vendre directement les actifs sous-jacents. Les swaps présentent un risque de crédit lié à la possibilité que des contreparties ne puissent respecter les conditions de leurs contrats. L'exposition aux fluctuations des valeurs des actions, des évaluations du crédit, des taux d'intérêt et des taux de change constitue également un risque.

Contrats à terme standardisés sur actions, taux d'intérêt et obligations

Ces contrats standardisés, dont les modalités sont fixées par une bourse, visent l'achat ou la vente d'une quantité précise d'actions, d'instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt ou d'obligations, à un prix et une date

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2007

(Non vérifiées)

ultérieure prédéterminés. Ils servent à ajuster l'exposition à des actions, instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt et obligations, sans qu'il soit nécessaire d'acheter ou de vendre directement les actifs sous-jacents. Les principaux risques des contrats à terme standardisés sont liés à l'exposition aux fluctuations des valeurs des actions, des taux d'intérêt et des taux de change, le cas échéant. Le risque de crédit des contrats à terme standardisés est restreint, car ces opérations sont exécutées dans des bourses réglementées qui sont chacune associées à une chambre de compensation dotée de capitaux suffisants pour assumer les obligations des deux contreparties.

Contrats de change à terme et contrats à terme sur taux d'intérêt

Les contrats de change à terme et les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des accords contractuels, négociés sur le marché hors cote, conclus entre deux contreparties et portant sur l'achat ou la vente à un prix et à une date ultérieure prédéterminés d'une quantité donnée de devises ou d'instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt. Les contrats à terme sont utilisés aux fins d'amélioration du rendement réel ou pour gérer l'exposition aux devises et aux taux d'intérêt. Les principaux risques des contrats à terme proviennent d'une exposition à des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt, le cas échéant, et d'une possible incapacité des contreparties de respecter les conditions de leur contrat.

Tous les contrats dérivés ont une échéance de un an ou moins.

Les montants nominaux des contrats dérivés représentent les montants contractuels auxquels un taux ou un cours est appliqué pour le calcul des flux de trésorerie à échanger. Les montants nominaux servent à déterminer les rendements et la juste valeur des contrats ainsi qu'à mesurer leur exposition à une catégorie d'actif. Ils ne sont pas comptabilisés comme des actifs ou des passifs dans le bilan. Les montants nominaux ne tiennent pas compte du gain ou de la perte qui pourrait découler du risque de marché et n'indiquent pas le risque de crédit associé à un contrat dérivé.

Les montants nominaux et la juste valeur des contrats dérivés détenus s'établissent comme suit :

	Au 31 décembre 2007			
<i>(en millions de dollars)</i>	Montant nominal	Juste valeur positive brute	Juste valeur négative brute	Juste valeur nette
Swaps sur actions	14 267	\$ 330	\$ (269)	\$ 61
Swaps sur obligations	3 021	39	(25)	14
Contrats à terme sur actions	2 053	1	(11)	(10)
Contrats de change à terme	12 700	252	(147)	105
Contrats à terme sur taux d'intérêt	1 801	–	–	–
Contrats à terme sur taux d'intérêt et obligations	–	–	–	–
Total	33 842	\$ 622	\$ (452)	\$ 170

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2007

(Non vérifiées)

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 mars 2007		Au 31 décembre 2006	
	Montant nominal	Juste valeur nette	Montant nominal	Juste valeur nette
Swaps sur actions	14 435	\$ 239	\$ 13 841	\$ 404
Swaps sur obligations	–	–	–	–
Contrats à terme sur actions	1 797	(1)	1 822	(1)
Contrats de change à terme	19 170	73	17 058	(71)
Contrats à terme sur taux d'intérêt	–	–	–	–
Contrats à terme sur taux d'intérêt et obligations	–	–	5 006	–
Total	35 402	\$ 311	\$ 37 727	\$ 332

(b) *Placements en actions de sociétés fermées*

En général, les placements en actions de sociétés fermées s'effectuent directement ou au moyen de participations dans des sociétés en commandite pour une durée caractéristique de 10 ans. Les placements en actions de sociétés fermées constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions.

En ce qui concerne les arrangements de sociétés en commandite, l'Office avance à ces dernières des capitaux dont une partie, communément appelée « frais de gestion », est employée par les commandités pour choisir les sociétés sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. En général, les frais de gestion sont de 1 à 2 % du montant total avancé aux commandités et sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2007, les frais de gestion versés aux sociétés en commandite sont de 35 millions de dollars et de 104 millions de dollars, respectivement (33 millions de dollars et 89,3 millions de dollars, respectivement, pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2006).

(c) *Obligations*

Les obligations consistent en obligations négociables et en obligations non négociables du gouvernement canadien.

Les obligations non négociables émises par les provinces avant 1998 sont assorties, en vertu de la Loi, d'une clause de renouvellement qui permet à leurs émetteurs de les renouveler, à leur gré, pour une durée supplémentaire de 20 ans, à un taux fondé sur les taux d'emprunt des marchés financiers en vigueur pour l'émetteur au moment du renouvellement. Les obligations non négociables sont également rachetables au gré des émetteurs avant leur échéance.

Plutôt que l'exercice du droit de renouvellement prévu par la Loi, décrit au paragraphe précédent, l'Office a conclu des ententes avec les provinces, selon lesquelles celles-ci peuvent rembourser leurs obligations et faire en sorte que, par conséquent, l'Office achète un ou plusieurs titres de créance de remplacement dont le capital ne dépasse pas celui du titre arrivé à échéance et dont la durée est d'au moins 5 ans et d'au plus 30 ans. Ces obligations de remplacement sont assorties d'une clause de renouvellement qui permet à l'émetteur de renouveler, à son gré, le titre de créance pour des durées successives d'au moins cinq ans, sous réserve dans tous les cas d'un maximum de 30 ans après la date d'échéance. Les obligations de remplacement sont également rachetables au gré des émetteurs avant leur échéance.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2007

(Non vérifiées)

Les échéances des obligations négociables et non négociables, compte non tenu de toute option de renouvellement, s'établissent comme suit au 31 décembre 2007 :

(en millions de dollars)	Échéances					Total	Rendement effectif moyen
	D'ici un an	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans			
Obligations négociables							
Gouvernement du Canada	– \$	329 \$	234 \$	238 \$	801 \$	4,0 %	
Provinces	–	403	320	632	1 355	4,6	
Sociétés d'État	–	605	179	320	1 104	4,5	
Obligations non négociables							
Gouvernement du Canada	536	608	–	–	1 144	3,9	
Provinces	1 661	7 964	749	11 512	21 886	4,8	
Total	2 197 \$	9 909 \$	1 482 \$	12 702 \$	26 290 \$	4,7 %	

(d) *Placements sensibles à l'inflation*

(i) L'Office investit dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions de sociétés cotées en bourse et de placements immobiliers privés.

Les placements immobiliers privés sont détenus par des filiales en propriété exclusive et sont gérés pour le compte de l'Office par des conseillers et des gestionnaires externes, dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 31 décembre 2007, la quote-part de la filiale de ces placements comprenait 6 932 millions de dollars d'actifs (5 441 millions de dollars au 31 mars 2007; 4 739 millions de dollars au 31 décembre 2006) et 968 millions de dollars de dette garantie (1 174 millions de dollars au 31 mars 2007; 1 090 millions de dollars au 31 décembre 2006) ayant un taux d'intérêt fixe moyen pondéré de 6,4 pour cent et une échéance de 1 à 20 ans.

Les placements immobiliers privés comprennent des investissements dans des coentreprises. La quote-part de l'Office dans les coentreprises se résume comme suit :

Quote-part de l'actif net						
(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2007		Au 31 mars 2007		Au 31 décembre 2006	
Actif	4 896	\$	4 790	\$	4 236	\$
Passif	(968)		(1 174)		(1 090)	
	3 928	\$	3 616	\$	3 146	\$

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2007

(Non vérifiées)

Quote-part du bénéfice net	Période de trois mois terminée		Période de neuf mois terminée	
	le 31 décembre		le 31 décembre	
(en millions de dollars)	2007	2006	2007	2006
Produits	127 \$	119 \$	378 \$	355 \$
Charges	(80)	(86)	(248)	(240)
	47 \$	33 \$	130 \$	115 \$

(ii) Les échéances des obligations indexées sur l'inflation au 31 décembre 2007 se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Échéances				Rendement effectif moyen
	D'ici 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	
Obligations indexées sur l'inflation	– \$	288 \$	318 \$	3 320 \$	3 926 \$ 4,5 %

(iii) En général, les placements en infrastructures s'effectuent directement, mais peuvent également être faits au moyen de participations dans des sociétés en commandite dont la durée caractéristique est de 10 ans. Il n'y a pas de frais de gestion applicables aux placements faits directement tandis que pour les placements en infrastructures dans des sociétés en commandite, ils sont traités de la même manière que les frais de gestion des placements en actions de sociétés fermées, comme l'explique la Note 2b. Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2007, des frais de gestion totalisant 1,3 million de dollars et 2 millions de dollars respectivement [(3,3) millions de dollars et (2,5) millions de dollars respectivement pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2006] ont été payés aux sociétés en commandite ou (remboursés) à l'Office.

(e) *Prêt de titres*

L'Office participe à des prêts de titres pour accroître le rendement du portefeuille. Le risque de crédit lié aux prêts de titres est réduit par l'obligation imposée à l'emprunteur de fournir une garantie quotidienne sous la forme de placements facilement négociables dont la valeur de marché est supérieure à celle des titres prêtés. Au 31 décembre 2007, les placements de l'Office comprennent des titres prêtés d'une juste valeur de 2 784 millions de dollars (3 047 millions de dollars au 31 mars 2007; 1 489 millions de dollars au 31 décembre 2006). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts est de 2 926 millions de dollars (3 202 millions de dollars au 31 mars 2007; 1 566 millions de dollars au 31 décembre 2006).

3. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 mars 2007; 1,5 milliard de dollars au 31 décembre 2006) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités. Au 31 décembre 2007, aucun montant n'avait été tiré sur les facilités de crédit (néant au 31 mars 2007; néant au 31 décembre 2006).

4. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé et émis de l'Office correspond à un montant de 100 \$ divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 \$ chacune. Ces actions sont détenues par Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2007

(Non vérifiées)

5. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Le *Régime de pensions du Canada*, la Loi et un accord administratif entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et l'Office (l'« accord ») prévoient le transfert à l'Office de la partie de l'actif du RPC administrée par le gouvernement fédéral. Cet actif consiste en un portefeuille d'obligations fédérales, provinciales et territoriales non négociables, qui ont été transférées à l'Office en 36 versements mensuels sur une période qui a commencé le 1^{er} mai 2004. Le dernier versement totalisant 0,6 milliard de dollars, selon la juste valeur de marché, a eu lieu le 1^{er} avril 2007.

Conformément à l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada* et à l'accord dont il est question ci-dessus, les sommes dont le RPC n'a pas besoin pour s'acquitter de ses obligations particulières sont transférées à l'Office. Ces fonds proviennent des cotisations des employeurs et des salariés au RPC, du produit des obligations gouvernementales détenues dans un portefeuille administré par le gouvernement fédéral qui sont arrivées à échéance et de celles qui ont été rachetées, et des intérêts créditeurs que rapporte ce portefeuille.

L'Office assume la responsabilité de fournir au RPC des services de gestion de la trésorerie qui prévoient notamment la restitution, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires au paiement des dépenses et au versement des prestations du RPC.

Les transferts cumulatifs du RPC depuis sa création se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2007	Au 31 mars 2007	Au 31 décembre 2006
Transferts cumulatifs du Régime de pensions du Canada	144 190 \$	125 289 \$	115 496 \$
Transferts cumulatifs au Régime de pensions du Canada	(58 052)	(42 120)	(37 385)
Transferts cumulatifs nets du Régime de pensions du Canada	86 138 \$	83 169 \$	78 111 \$

6. REVENU (PERTE) DE PLACEMENT NET

Le revenu (perte) de placement net est présenté net des coûts de transaction et des frais de gestion des placements. Une partie des frais de gestion des placements publics gérés à l'externe correspond à des honoraires fondés sur le rendement, qui fluctuent avec le rendement des placements.

Le revenu (perte) de placement net par catégories d'actif, compte tenu des contrats dérivés et des sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	Pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2007					
	Revenu de placement ¹	Gain (perte) net sur les placements ²	Revenu (perte) de placement total	Frais de gestion des placements	Coûts de transaction	Revenu (perte) de placement net
Actions	527 \$	(1 830) \$	(1 303) \$	(20) \$	(22) \$	(1 345) \$
Placements à revenu fixe de valeur nominale	393	498	891	(11)	(1)	879
Placements sensibles à l'inflation	213	163	376	(10)	(15)	351
Total	1 133 \$	(1 169) \$	(36) \$	(41) \$	(38) \$	(115) \$

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2007

(Non vérifiées)

<i>(en millions de dollars)</i>		Pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2006										
	Revenu de placement ¹		Gain (perte) net sur les placements ²		Revenu de placement total		Frais de gestion des placements		Coûts de transaction		Revenu de placement net	
Actions	728	\$	7 502	\$	8 230	\$	–	\$	–	\$	8 230	\$
Placements à revenu fixe de valeur nominale	424		(203)		221		–		–		221	
Placements sensibles à l'inflation	107		343		450		(6)		(1)		443	
Total	1 259	\$	7 642	\$	8 901	\$	(6)	\$	(1)	\$	8 894	\$

<i>(en millions de dollars)</i>		Pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2007										
	Revenu de placement ¹		Gain (perte) net sur les placements ²		Revenu (perte) de placement total		Frais de gestion des placements		Coûts de transaction		Revenu (perte) de placement net	
Actions	2 009	\$	(3 229)	\$	(1 220)	\$	(116)	\$	(49)	\$	(1 385)	\$
Placements à revenu fixe de valeur nominale	1 186		8		1 194		(11)		(1)		1 182	
Placements sensibles à l'inflation	357		526		883		(25)		(21)		837	
Total	3 552	\$	(2 695)	\$	857	\$	(152)	\$	(71)	\$	634	\$

<i>(en millions de dollars)</i>		Pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2006										
	Revenu de placement ¹		Gain (perte) net sur les placements ²		Revenu de placement total		Frais de gestion des placements		Coûts de transaction		Revenu de placement net	
Actions	1 330	\$	6 899	\$	8 229	\$	(3)	\$	–	\$	8 226	\$
Placements à revenu fixe de valeur nominale	1 188		(171)		1 017		–		–		1 017	
Placements sensibles à l'inflation	257		617		874		(10)		(1)		863	
Total	2 775	\$	7 345	\$	10 120	\$	(13)	\$	(1)	\$	10 106	\$

¹ Comprend le revenu d'intérêts, les dividendes, le revenu sur les prêts de titres et le revenu d'exploitation provenant des placements immobiliers privés, net des intérêts débiteurs.

² Comprend les gains et les pertes réalisés sur les placements, les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de la période et les gains et les pertes de change.

7. ENGAGEMENTS

L'Office s'est engagé à conclure des opérations de placement qui seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2007, les engagements en cours totalisent 16,9 milliards de dollars (13,4 milliards de dollars au 31 mars 2007; 12,9 milliards de dollars au 31 décembre 2006).

Au 31 décembre 2007, l'Office a pris des engagements de location et autres de 61,2 millions de dollars (54,9 millions de dollars au 31 mars 2007; 37,4 millions de dollars au 31 décembre 2006) au titre de baux sur les 10 prochaines années.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2007

(Non vérifiées)

8. GARANTIES ET INDEMNISATIONS

L'Office fournit des garanties à ses dirigeants, à ses administrateurs et, dans certains cas, à diverses contreparties. L'Office peut être tenu d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle des conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes ni effectué de paiements d'indemnisation.